

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 4 DECEMBRE 2014**

**Délibération**  
n° 2014.12.298

**Commune de Saint-  
Michel : vente de  
parcelle située à  
Chantoiseau**

**LE QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

**Secrétaire de séance** : Mireille BROSSIER

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Guy ETIENNE à Sylvie CARRERA, Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Samuel CAZENAVE à Françoise LEGRAND, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Karen DUBOIS à Jean-Luc VALANTIN, François ELIE à Jean-Philippe POUSSET, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Isabelle LAGRANGE à Patrick BOURGOIN, Annie MARAIS à Catherine DEBOEVERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, François ELIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Vincent YOU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 DECEMBRE 2014**

**DELIBERATION  
N° 2014.12.298**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION  
/ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**COMMUNE DE SAINT-MICHEL : VENTE DE PARCELLE SITUEE A CHANTOISEAU**

Après la mise en service de la nouvelle station d'épuration « Les Murailles » à Fléac, le poste de refoulement situé à « Chantoiseau » sur la commune de Saint-Michel a été réhabilité.

L'assiette foncière du poste de refoulement représente 1 246 m<sup>2</sup> sur une superficie totale de 5 278 m<sup>2</sup>. Depuis la suppression de la station d'épuration, l'autre partie de la parcelle a été occupée par une aire de jeux mise en place par la ville de Saint-Michel.

Il convient aujourd'hui de régulariser cette situation. En effet, le GrandAngoulême propriétaire de cette parcelle cadastrée AB 5, souhaite finaliser le transfert de propriété de la partie occupée par l'aire de jeux à la commune de Saint-Michel et lui rétrocéder pour l'euro symbolique.

Vu l'avis du service France domaine du 25 septembre 2014

Vu l'avis favorable de la commission proximité et service à la population du 17 septembre 2014.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la vente de la parcelle cadastrée AB 5 située à « Chantoiseau » sur la commune de Saint-Michel, d'une superficie de 4 032 m<sup>2</sup>, au prix de 1 € à la ville de Saint-Michel.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes afférents à cette demande.

**DE CONSTATER** la recette au budget annexe assainissement à l'article 775, ainsi que les opérations d'ordre nécessaires à la sortie du patrimoine du GradnAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**08 décembre 2014**

**Affiché le :**

**08 décembre 2014**